

BAROMÈTRE DE LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Comment les entreprises font-elles face
aux accidents du travail et maladies professionnelles ?

8^{ème} édition
2023



LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

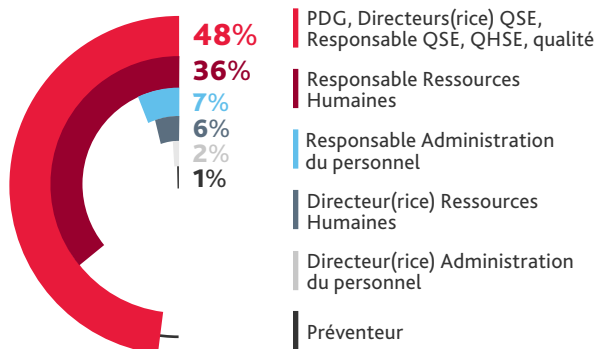
Pour la 8^{ème} année consécutive, le baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) a été mené par BDO France. Cette enquête a été réalisée en partenariat avec l'institut de sondages OpinionWay. 301 entreprises du secteur privé, implantées en France métropolitaine, ont ainsi été interrogées par le biais d'entretiens téléphoniques du 5 au 30 juin 2023.

LE PANEL DES RÉPONDANTS

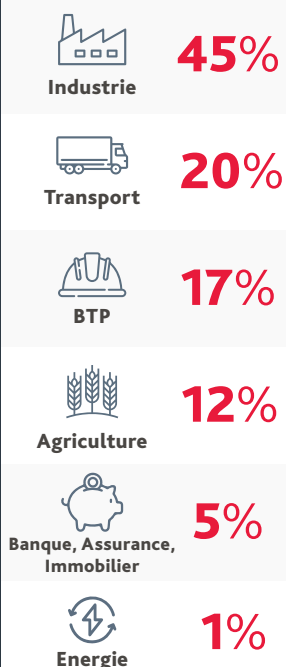
Quel est l'effectif de votre entreprise en 2022 ?



Quelle est votre fonction ?



Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?



ÉDITO

Les entreprises peinent à faire baisser la sinistralité liée aux accidents du travail et maladies professionnelles

Les résultats de cette enquête révèlent que la majorité des entreprises persévère dans la lutte contre les risques professionnels mais néglige la prévention.

À la clé, une sinistralité générale qui ne baisse pas depuis 2020 - ou à la marge - quand les risques psychosociaux, eux, sont revenus à leur niveau d'avant-Covid.

La connaissance des procédures et la gestion administrative et financière des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (AT/MP) s'améliore pourtant, sans toutefois permettre

d'optimiser totalement les risques et les conséquences financières qui peuvent être lourdes pour les entreprises.

Les résultats de cette enquête mettent en lumière une incohérence des réponses apportées par les sondés qui prétendent avoir un bagage solide sur les procédures, alors qu'en pratique rien n'est mis en place. Un constat qui prouve le besoin accru des entreprises à être informées et épaulées dans leur gestion des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

NOUVEAUTÉ 2023

L'enquête 2023 a pris le parti, pour avoir une photographie et un suivi fiables de l'évolution de la sinistralité et de la gestion des AT/MP par les entreprises :

- ▶ de se concentrer sur les secteurs d'activité fortement accidentogènes (Industrie – Transports – BTP – Agriculture)
- ▶ d'exclure le secteur public.



Xavier BONTOUX

Avocat associé BDO,
Spécialiste en droit du travail
et de la sécurité sociale

QUELLE SINISTRALITÉ AU SEIN DES ENTREPRISES ?



Plus de 8 entreprises sur 10 doivent faire face aux accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles de leurs salariés. Les accidents du travail restent les plus importants puisqu'ils correspondent à 80% des sinistres enregistrés dans les entreprises.



80%

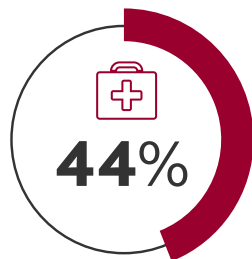
80% des entreprises interrogées ont déclaré au moins une fois un sinistre affectant un salarié (accident de travail, accident de trajet ou maladie professionnelle).

Sur l'ensemble des sinistres déclarés par les entreprises, en 2022, on compte :

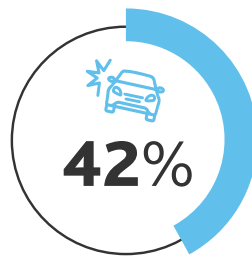
**ACCIDENTS
DU TRAVAIL**



**MALADIES
PROFESSIONNELLES**



**ACCIDENTS
DE TRAJET**



UNE RÉPARTITION INÉGALITAIRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN FONCTION DU SEXE...

**ACCIDENTS
DU TRAVAIL**



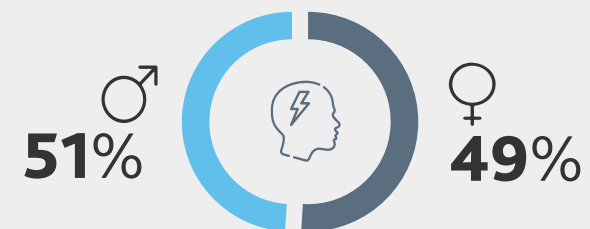
**MALADIES
PROFESSIONNELLES**



**ACCIDENTS
DE TRAJET**



... SAUF S'AGISSANT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN ENTREPRISE



Notre enquête 2022 relève une baisse des arrêts maladies liés aux risques psychosociaux (RPS). Alors qu'en 2020 (conséquence de la crise sanitaire), **1 entreprise sur 2 était confrontée aux RPS**, en 2022 seule **1 entreprise sur 10 y est confrontée**.



1/10

1/10^{ème} des entreprises interrogées ont été confrontées à un arrêt maladie dans le cadre de risques psychosociaux (stress, dépression, burn-out).

De manière générale...

Si d'évidence les conséquences psychosociales impactent la santé physique et mentale des salariés, cette détérioration psychologique se répercute également sur l'organisation et sur les performances économiques des entreprises (absentéisme, turnover, démotivation, baisse de productivité...).

Même si le nombre des arrêts liés aux risques psychosociaux (RPS) a diminué avec la sortie de la crise sanitaire, un quart des entreprises de plus de 200 salariés a été confronté à ces arrêts maladies en 2022. Ce taux est non négligeable et montre que les RPS sont devenus un enjeu majeur dans les politiques RSE des organisations.

Les RPS, plus présents dans les grandes entreprises



24%

24% des entreprises de 200 salariés et + affirment avoir été confrontées à un ou plusieurs arrêt(s) maladie dans le cadre de risques psychosociaux.

ARRÊT DE TRAVAIL LIÉ À UN RPS



L'arrêt de travail lié à un RPS est principalement prescrit dans le cadre d'un arrêt maladie simple. En 2022, on constate une hausse de la prise en charge de ces RPS au titre d'accidents de travail et maladies professionnelles par rapport à 2020.

En effet, on notera qu'en 2020 on observait une volumétrie des RPS bien plus significative mais dont l'immense majorité n'était pas qualifiée d'accident de travail ou de maladie professionnelle.

Cela peut s'expliquer par une réelle prise de conscience des salariés. Sortis de la crise sanitaire, ces derniers pourraient d'avantage avoir fait le lien entre leur mal-être et la situation au travail.



55%
Arrêts d'origine professionnelle
(accident du travail et maladie professionnelle)



45%
Arrêts maladie classique

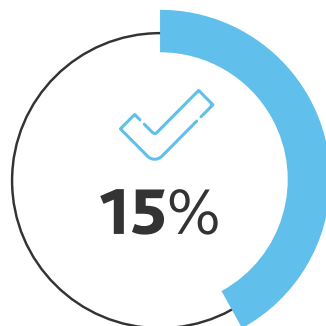
LICENCIEMENT SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU MALADIE PROFESSIONNELLE



1/10

1 salarié sur 10
a été licencié suite à
un arrêt de travail
(accident ou maladie).

Avez-vous été dans l'obligation de licencier un salarié suite
à un accident de travail ou une maladie professionnelle ?



LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR



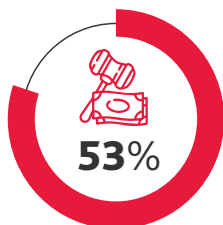
D'après les sondés, **aucune action en reconnaissance de faute inexcusable** n'a été engagée en 2022.



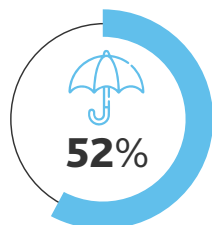
Ce constat est bien évidemment à relativiser fortement au regard de la pratique judiciaire observée.

Manifestement, il traduit plutôt une méconnaissance de la notion d'action en faute inexcusable de la part des sondés. Par ailleurs, on rappellera que le délai d'action en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur peut être particulièrement long (de l'ordre de plusieurs années) après le sinistre.

Un manque de connaissance



Seulement 53% des entreprises interrogées connaissent les conséquences financières d'une faute inexcusable de l'employeur.



Seulement 52% des entreprises disposent d'une assurance couvrant les conséquences d'une faute inexcusable de l'employeur.

Accord de prévention



6/10

6 RH sur 10 déclarent que leur entreprise ne dispose pas d'accord de prévention.



RAPPEL : depuis le 1er janvier 2019, les employeurs d'au moins 50 salariés ont l'obligation de négocier un accord en faveur de la prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels dits «facteurs de pénibilité» si 25% des salariés sont exposés au-delà des seuils réglementaires, ou si l'indice de sinistralité est supérieur à 0,25.

De manière générale...


58%




42%

Plus de la moitié des entreprises n'ont pas d'accord de prévention et n'ont pas d'assurance couvrant le risque «faute inexcusable» et prétendent pour autant en connaître les conséquences financières. Cette incohérence permet donc de conclure à un manque total de connaissance quant aux risques encourus en cas de faute inexcusable, alors même que les incidences financières d'une telle action sont majeures.

LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DES RISQUES PROFESSIONNELS



Les fonctions RH **estiment disposer de la formation nécessaire** sur la gestion des AT/MP et les actions à engager.

Pensez-vous disposer de la formation nécessaire pour :



ASSURER LA GESTION DES AT/MP

OUI

83%



METTRE EN PLACE DES ACTIONS
DE PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS

OUI

83%



FAIRE LE SUIVI DES DEMANDES
DE PRISE EN CHARGES DE MP OU AT

OUI

80%

La connaissance de l'instruction des AT/MP

Connaissez-vous les étapes
de l'instruction des dossiers d'accidents
du travail et de la maladie professionnelle ?



OUI

60%

Utilisez-vous la plateforme Amelie dans
le cadre de l'instruction ?



OUI

60%



On note une discordance évidente entre les prétendus
acquis et la pratique.



QUELLE GESTION ADMINISTRATIVE QUOTIDIENNE DES AT/MP ?

La déclaration d'accident du travail (DAT)

Au sein de votre société, toutes vos DAT sont-elles régularisées en 48h ?

82%

des entreprises affirment les régulariser systématiquement en 48h.

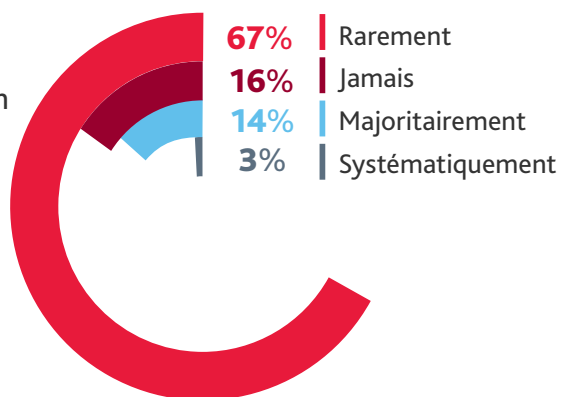


82%
Systématiquement

18%
Majoritairement

Émission de réserves motivées

Émettez-vous des réserves motivées à la suite de la déclaration d'accident de travail ?



67% | Rarement
16% | Jamais
14% | Majoritairement
3% | Systématiquement



8/10

8 entreprises interrogées sur 10 n'assortissent pas la déclaration d'accident du travail d'un courrier de réserves.



Ce faisant, plus de 80% des entreprises n'utilisent pas les moyens mis à leur disposition pour faire valoir leurs droits, ce qui ne peut qu'interpeller au regard des enjeux financiers.

Dans quel délai émettez-vous des réserves ?

Connaissez-vous le délai pour émettre des réserves motivées ?



6/10

des entreprises affirment connaître le délai.

72%
Au moment
de la déclaration
de l'accident
de travail

4%
Dans
les 72h
suivantes

20%
Dans
les 7 jours
suivants

3%
Dans
les 10 jours
suivants

1%
Au-delà
des 10 jours
suivants



Le délai pour émettre des réserves est de 10 jours à compter de l'envoi de la DAT. Alors que ce délai devrait permettre un examen et une analyse complète de la situation (enquête interne) afin que ces réserves soient réellement motivées, l'enquête semble sacrifiée au profit d'une gestion automatisée.

Consultation des pièces du dossier

Consultez-vous les pièces du dossier ?



40%

des entreprises affirment consulter systématiquement les pièces du dossier.



40%
Systématiquement

35%
Majoritairement

25%
Rarement

QUELLE PROCÉDURE DE CONTESTATION DES AT/MP ?



9/10

9 fonctions RH sur 10 savent qu'il est possible de contester les décisions de prise en charge d'un accident ou d'une maladie notifiée par la CPAM.

Savez-vous que vous pouvez contester... :



LA DÉCISION DE PRISE EN CHARGE
D'UN ACCIDENT OU D'UNE MALADIE
NOTIFIÉE PAR LA CPAM

OUI

88%



LA LONGUEUR DES ARRÊTS
ATTRIBUÉE À UN SALARIÉ

OUI

60%



LE TAUX D'INCAPACITÉ
PERMANENTE PARTIELLE ATTRIBUÉ
PAR LA CPAM

OUI

58%

Recours engagés

La décision de prise en charge
d'un accident ou d'une maladie
notifiée par la CPAM

29%
des entreprises ont engagé
un recours en 2022

44%
des recours ayant abouti
de façon favorable

La longueur des arrêts attribuée
à un salarié

12%
des entreprises ont engagé
un recours en 2022

49%
des recours ayant abouti
de façon favorable

Le taux d'incapacité permanente
partielle attribué par la CPAM

9%
des entreprises ont engagé
un recours en 2022

39%
des recours ayant abouti
de façon favorable



Si les entreprises savent qu'il est possible de contester les AT/MP, très peu de recours sont réellement engagés, alors même que près de la moitié des actions engagées aboutissent de façon favorable.

QUELS SONT VOS OUTILS DE GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

Votre société contrôle-t-elle le taux de cotisation AT/MP notifié annuellement ?



9/10

9 entreprises interrogées sur 10 contrôlent le taux de cotisation AT/MP notifié annuellement.

Pour analyser vos risques, disposez-vous d'un outil pour la gestion de vos AT/MP ?



54%



46%

87% des entreprises contrôlent leur taux AT/MP mais seulement plus de la moitié d'entre elles sont équipées d'un outil pour la gestion des AT/MP.

De quel outil s'agit-il ?

DE TABLEAUX DE SUIVI EXCEL

68%

D'UN LOGICIEL DE GESTION ET DE LA PRÉVENTION

37%

D'UN LOGICIEL COMPTABLE

28%



Plus de 2/3 des entreprises interrogées continuent d'utiliser un tableau Excel pour suivre leur AT/MP... Cela se passe de commentaire.

L'IMPLICATION D'UN TIERS, UN AXE DE PROGRÈS À CONSIDÉRER ?

Implication d'un tiers dans un accident de travail

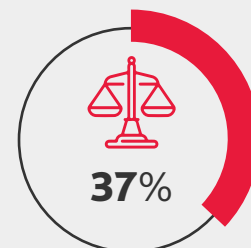


17%

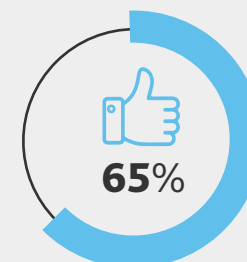
des entreprises ont affirmé qu'un tiers était impliqué dans un accident déclaré par l'un de leur salarié.

Recours adressé contre tiers

Avez-vous adressé un recours contre tiers ?



Le recours a-t-il abouti de façon favorable ?



Alors que les recours contre tiers aboutissent dans la majorité des cas de façon favorable pour l'entreprise, ils restent extrêmement rares. Ce faisant les entreprises se privent d'une source efficace d'économie.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Rendez-vous sur notre chaîne
de webinars **BDO l'entreprise à 360°**



Suivez-nous
sur les réseaux sociaux !



BDO AVOCATS

119, boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

bdoavocatsatmp@avocats-bdo.fr

BDO RH

119, boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

contactatmp@bdo.fr

© Octobre 2023, BDO France.

BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau
BDO et chacune de ses sociétés membres. Tous les
droits sont réservés.

Crédit photo : Adobe Stock.